



25 mai 2021

Adaptation n°2 du Schéma S3REnR Hauts-de-France

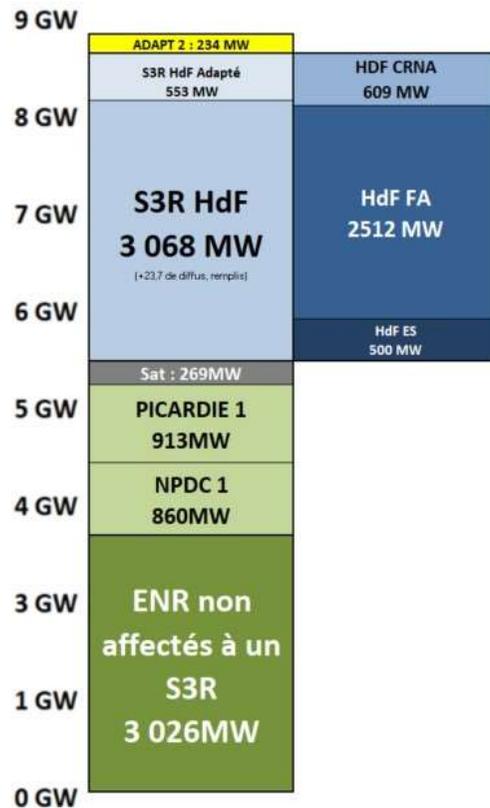


Contexte et périmètre





Contexte S3R HDF



83% des capacités du schéma adapté sont déjà attribuées

- Schéma HDF validé en 2019
- 1^{ère} adaptation notifiée au préfet le 11/03/2021 → 553 MW
- Révision du schéma prévue en 2023
- Entre 500 et 1000 MW raccordés chaque année
- Courrier lancement adaptation prévu mi-juin suite à validation interne

Au 1^{er} mai 2021



Objectifs seconde adaptation

Cette seconde adaptation est lancée à l'initiative de RTE afin d'optimiser la solution de raccordement du poste source dit « **Beautor 2** » (V.SE7P6).

Elle permettra également de regagner de la marge sur le schéma en vigueur :

- avec l'ajout de capacités avec des travaux dans des postes existants.
- si demande de raccordement dans la zone de Pertain avant consultation des PP,
avec l'ajout de la création d'un poste source « Pertain 2 »

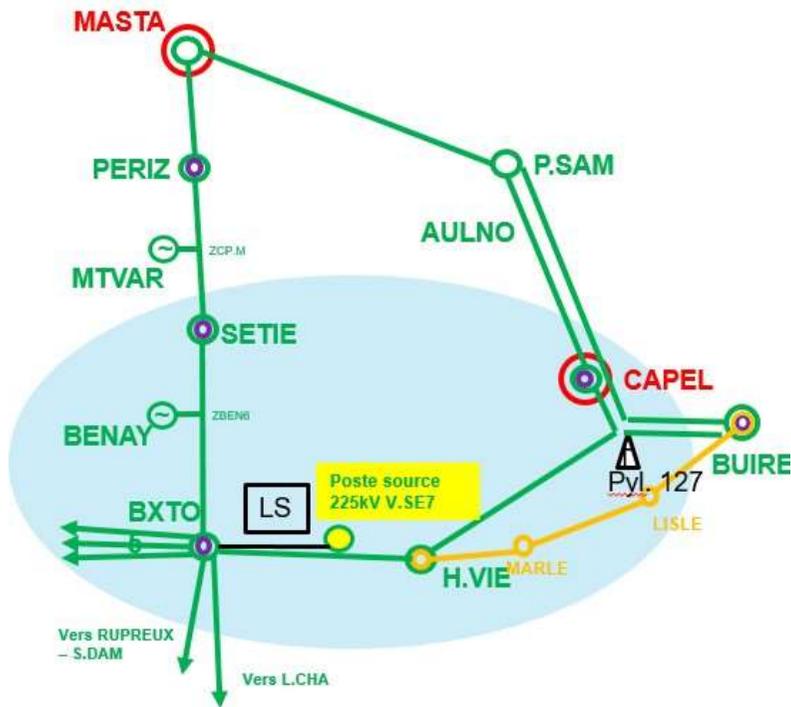


1.1

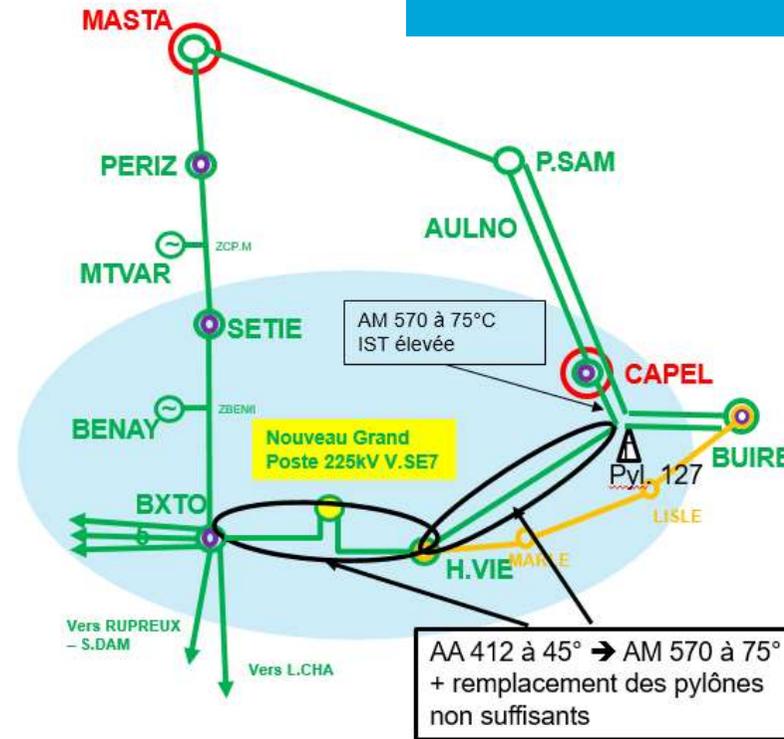
Modification raccordement de « Beaufort 2 »

Antenne → EEC

Contraintes patrimoniales sur Beautor-Hérie-Capelle → travaux pylônes ~2027 et câbles au plus tard en 2040



Stratégie actuelle (S0) :
PS en antenne sur Beautor 225kV



Nouvelle stratégie (S1) :
EEC sur Beautor Hérie 225kV + renf B-H-C



Séquenceur stratégique

Afin d'**optimiser le délai pour raccorder le poste** (déjà 42 MW en FA), il est proposé de **scinder le projet en deux étapes** :

- **Lot A (ds QP)** : EEC + 1 transformateur – MES fin 2024
- **Lot B (en renfo)** : renforcement de l'axe B-H-C – seuil de déclenchement non atteint

Les besoins de renforcement sur Beautor-Hérie-Capelle peuvent être mutualisés avec les besoins patrimoniaux de la liaison. **La solution est donc plus économique** et présente une **meilleure évolutivité**.
Les délais de raccordement du poste seront aussi réduits et mieux maîtrisés.



1.2

Ajout de capacités

.



Capacités supplémentaires

Suite aux échanges avec les GRD, et pour retarder la saturation du schéma, et continuer à proposer des solutions de raccordement il est proposé :

- d'ajouter des **capacités avec travaux** dans les postes uniquement (ajout TR ou demi-rames) là où il n'y a plus de capacités disponibles et des projets prévus à court-terme
➔ **188 MW pour 7 197 k€**

Poste	Travaux d'adaptation	Coût Rte de création (k€)	Coût Enedis de création (k€)	Capacité créée (MW)
Amiens Sud 225kV	Ajout TR + 2 ½ rames	70	3251	80
Gauville 225 kV	Ajout TR + 2 ½ rames + extension JdB	155	3251	80
Brenouille	création 1/2 rame		470	28
			7197	188

Option : création Pertain 2

Une zone saturée mais qui reste dynamique :

- Anticipation du nouveau PS « Pertain 2 » prévu dans la révision avec 3TR
- Mais ce n'est pas la seule – Difficulté à prioriser

Proposition

(Obj : début consultation externe fin juin)

Si une demande producteur se concrétise avant consultation des PP sur Pertain :

- Créer le poste source avec 1 transformateur dès l'adaptation (+80 MW) pour avoir une solution de raccordement dans le cadre du schéma en vigueur.
- Prévoir les deux autres transformateurs dans la révision

Si aucune demande producteur ne se concrétise avant consultation des PP :

Pas d'anticipation d'investissement car :

- Investissement non transférable si une demande arrive finalement sur une autre zone sans autre solution qu'un nouveau PS.
- Difficultés de justification à l'externe sur la nécessité d'un nouveau PS sans demande officielle.
- Risque évaluation environnementale accru faisant peser un risque de retard sur toute l'adaptation.
- Possibilité de lancer plus tard une « adaptation 3 »



2

Bilan & planning

.



Sans Pertain 2

Impact QP

	Coûts de création (solde compris)	Capacité d'accueil	Quote-part (valeur actualisée 2021)
Schéma initial	254 223 k€	3 091 MW	83,56 k€/MW
Adaptation 1	7 779 k€	554 MW	-
Schéma adapté 1	266 233 k€	3 645 MW	73,04 k€/MW
Adaptation 2	- 9 301 k€	188 MW	-
Schéma adapté 2	256 932 k€	3 833 MW	67,03 k€/MW

Impact QP= -6 k€/MW



Respect critère

Les dispositions de l'article D321-20-2 sont respectées :

- en cumulant les deux adaptations, la capacité globale d'accueil du schéma augmente de **434** MW ($246_{\text{adapt1}} + 188_{\text{adapat2}}$)¹ par des créations d'ouvrage, soit moins de 20% de la capacité initiale du schéma (3091 MW).
- la quote-part du schéma baisse.
- le coût des investissements supplémentaires est négatif donc inférieur au seuil de 200 k€/MW_{créé}.

¹ 514 MW ($246_{\text{adapt1}} + 268_{\text{adapat2}}$) si Pertain 2

